

LE PROCÈS DES TRENTE...

Deux ans se sont écoulés depuis le jour où, de l'avis des feuilles les plus bourgeoises et qui avaient le plus violemment réclamé une impitoyable répression. Paris et la France apprirent avec une satisfaction marquée, l'acquittement de tous ceux qui avaient comparu dans le Procès des Trente sous l'inculpation d'affiliation à une association de malfaiteurs.

Depuis, l'apaisement s'est graduellement opéré. Cette haine sauvage qui secouait alors les pleutres et les cuistres sitôt qu'était prononcé devant eux le mot «*anarchiste*» a fait place peu à peu à une réprobation tout aussi profonde peut-être, de la part de ces gens-là mais moins féroce: réprobation qui ne ferme pas complètement la porte à la discussion et chacun sent que les jours sont proches où l'anarchisme, conception philosophique et sociale de la plus haute allure et de la plus rigide exactitude, fera l'objet des controverses toujours passionnées, mais de plus en plus sérieuses des penseurs, des savants, des écrivains, des orateurs.

Aujourd'hui qu'un calme relatif a remplacé dans les esprits le bouillonnement de naguère, que la peur et la férocité ont fait place à la saine raison, que les plumitifs à gages ont cessé de diriger contre les hommes et les choses de l'Anarchie le feu convergent de leurs basses injures, il est utile de faire revivre avec la plus scrupuleuse impartialité les personnages à l'action mouvementée de cette tragi-comédie.

Certains faits de l'histoire s'estompent à distance. D'autres empruntent au temps qui fuit une couleur plus vive.

Je ne saurai être aussi affirmatif. Il est fort possible, en somme, que les générations futures gardent le souvenir de cet abominable traquenard dans lequel des gouvernants et des magistrats voulurent faire tomber la liberté d'examen.

Ce qu'on ne saurait nier, c'est l'intérêt énorme avec lequel l'opinion publique suivit les multiples péripéties de ce drame judiciaire.

D'où procédait cet intérêt? Du nombre des accusés? - Je ne le pense pas. De la gravité des peines encourues? - Le maximum était vingt ans de travaux forcés et la relégation. Nul n'était passible d'une condamnation capitale.

Se passionnerait-on pour les personnalités soumises au verdict du Jury? - Aucune ne jouissait, en dehors des groupements révolutionnaires ou de certains milieux spéciaux, d'une véritable notoriété et, jusqu'à l'ouverture des débats, la foule ignorait presque leurs noms.

Mais ce procès était l'épilogue d'une série de perquisitions et d'arrestations en masse, ayant pour prétexte une succession d'attentats retentissants. Pendant six mois, la presse docile et soi-disant bien informée n'avait cessé d'écrire que ces perquisitions avaient amené la découverte et la saisie de documents de la plus haute importance. La police avait transmis aux feuilles complaisantes et aux journalistes qui flirtent avec elle des communiqués aussi sensationnels que mensongers; on avait attisé le feu de toutes les curiosités populaires par la promesse des révélations écrasantes que le ministère public apporterait à l'audience.

On avait affirmé et sur tous les tons répété que la justice tenait enfin l'indéniable preuve de l'entente établie entre tous les anarchistes, qu'ils soient propagandistes par l'écrit et la parole ou propagandistes par le fait.

D'accord avec ses chefs, le juge d'instruction Meyer, chargé de cette laborieuse affaire, ne craignait pas. jouant les bavards mystérieux, d'appuyer tous ces racontars de son autorité de magistrat ayant en sa possession tous les fils de cette trame serrée, compacte, solide.

A Paris, à Londres à Barcelone, à Chicago et ailleurs, lisait-on dans les quotidiens de l'époque, siégeait une sorte de comité directeur, commandant à un parti puissamment organisé et possédant jusque dans d'infimes localités de vigoureuses ramifications.

Rien ne manquait à cette organisation: les efforts centralisés étaient savamment combinés de manière à maintenir la plus constante cohésion entre les éléments multiples de cette formidable ligue. Une correspondance volumineuse entretenait d'incessantes relations d'individu à individu et de groupe à groupe. Il y avait une caisse commune alimentée par des cotisations fixes, des souscriptions volontaires, le produit des vols et le bénéfices des conférences, des réunions et des têtes organisées par les adhérents. Ces temps derniers, pour se procurer les sommes considérables nécessaires à la perpétration de leurs attentats contre les personnes et les propriétés, les anarchistes avaient imaginé de recourir à des contrats d'assurance sur la vie reposant sur la tête des affiliés qu'on chargeait d'agir et qu'ainsi on envoyait à la mort.

Le sort ou la volonté des chefs désignait les adeptes qui, sous peine de terribles vengeances, devaient se conformer aux décisions prises et accomplir les crimes résolus.

Ces extravagances, enfantées par le cerveau en délire de MM. les reporters - qui, durant deux années, se firent des rentes en spéculation sur la crédulité publique - avaient surchauffé les imaginations en dramatisant tous les incidents auxquels était mêlé un personnage anarchiste.

Le système nerveux de la foule était à tel point surexcité que, le jour venu d'être exactement renseignée sur les agissements des *«compagnons chevaliers de la dynamite et du poignard»*, elle se précipita sur les feuilles publiques et en dévora la lecture.

Visible fut la stupéfaction générale et l'indignation monta promptement au diapason de la déception ressentie.

Cette indignation exprimait ainsi:

«Eh quoi! C'étaient ces hommes: philosophes, écrivains, orateurs, artistes, ouvriers, ingénieurs, petits commerçants, ces hommes dont la plupart ne s'étaient jamais vus, ces hommes dont la physionomie inspirait la sympathie et dont l'existence était toute de sincérité et de désintéressement, c'étaient là les affiliés redoutables de cette terrifiante association de cambrioleurs et d'assassins qui, depuis plus de deux ans, frappaient d'épouvante les paisibles populations des campagnes et agglomérations laborieuses des villes!

Comment! on avait fouillé des milliers de domiciles, interrogés minutieusement tous les coins et recoins des logements perquisitionnés, épluché une quantité innombrable de morceaux de papiers noircis par l'imprimé ou l'écriture, passé en revue la correspondance privée, les antécédents, les relations, les amitiés, les habitudes de plusieurs milliers de personnes; on avait soumis aux tortures de la détention et aux pièges de l'interrogatoire des centaines et des centaines d'individus de tout âge, de tout sexe, de toute situation; et ce système de terreur et de suspicion renouvelé de l'inquisition, aboutissait à la comparution en cour d'assises de trente personnes dont le seul lien - purement moral - consistait à trouver que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. A déclarer que l'organisation sociale repose sur une criminelle équivoque habilement entretenue par les riches et les puissants, à se proclamer les irréductibles adversaires d'une société de boue et de sang, à s'affirmer anarchistes!

Le parquet traduisait bien en justice, comme faisant partie d'une association ayant pour but le vol et l'assassinat, un certain nombre d'individus qu'il partageait en deux groupes : les intellectuels et les impulsifs; les premiers ayant pour mission de propager la théorie, les seconds de la mettre en pratique, les uns étant le cerveau qui conçoit, prépare et commande, et les autres le bras qui exécute. Mais où était la

preuve de l'entente établie? De qui se composait le comité directeur; à quelle somme se montait le trésor? A quelle époque remontait la fondation de cette abominable secte? Quels étaient les statuts et règlements de cette ligue? Quelles formalités faisait-on subir aux affiliés? Quels serments solennels exigeait-on d'eux? De quelles peines étaient frappés ceux qui violaient le secret des délibérations prises dans le mystère des assemblées de la bande? Où, quand, comment, par qui avaient été conçus, résolus, préparés les attentats des Ravachol, Vaillant, Léauthier, Émile Henry, Pauwels, Caserio?

N'était-il pas invraisemblable que tous ces horribles forfaits ayant été prémédités par la secte et exécutés par un ou plusieurs adeptes, l'accusation ne pût faire comparaître aucun témoin venant affirmer le fait, ne pût exhiber aucun document, aucun écrit, aucun bout de papier public ou privé l'attestant serait-il pas inadmissible que de tous ces complots ourdis, de tous ses forfaits préparés en commun, - fussent-ils accomplis par un seul, - il ne fût resté ni trace ni vestige?».

Je me rappelle - et me rappellerai longtemps encore - l'ébahissement dont était empreinte la physionomie des avocats, des journalistes, des assistants après la première audience et l'interrogatoire des deux premiers accusés. Tout le monde se regardait stupéfié et n'étaient-ce la solennité de laquelle s'entoure toujours la magistrature, les mesures d'ordre prises à l'intérieur et aux abords du Palais de Justice ainsi que le déploiement de force et la mise en scène qu'on remarquait dans la salle d'audience, on aurait cru à une plaisanterie d'un goût douteux.

J'ai dit que l'opinion publique, désappointée, manifesta sa déception - on lui avait promis des révélations et on trompait son attente - et exprima son exaspération, dès le début, d'une façon très significative.

Le mot «*procès de tendance*» commença à être prononcé. Pour se venger du ridicule dont leur crédulité ou leur soumission auraient pu les couvrir, la plupart des journaux ne craignirent pas d'imprimer le mot et de le faire leur.

A dater de ce moment - qui expliquera jamais le mécanisme de cette versalité des foules? - l'indignation que l'opinion publique ressentait contre les anarchistes se dirigea en partie contre les odieux mystificateurs: gouvernants, policiers, magistrats. De la masse affolée qui, muette et lâche, avait approuvé toutes les mesures arbitraires dont les «*compagnons*» avaient été victimes, s'élevèrent des voix en leur faveur.

On osa parler.

Les controverses les plus animées, les discussions les plus violentes se produisirent, témoignages indiscutables de l'intérêt passionné avec lequel l'esprit public suivit, jusqu'au dénouement, et sans fléchir, la partie engagée entre les accusés et les accusateurs.

Tous ceux qui observent et sont susceptibles de réflexion comprirent qu'il s'agissait en réalité d'un procès de tendance et l'ont se passionna parce que la liberté de pensée était en jeu.

(A suivre).

Sébastien FAURE.
